



# EXTRAIT DU REGISTRE

## des délibérations du Conseil

### Communautaire de la Communauté de

### Communes MARANA GOLO

#### 2025/53

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	24

Date de la convocation
13/06/2025

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 19 juin à 17 heures 30 le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

**Etaient Présents (20) :** Muriel BELTRAN – Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI - Fortuné FELICELLI – Jean Charles GIABICONI - Bernard GRAZIANI – Ange LAMBERTI - Augustine MARIOTTI – Maryline MASSONI - Jean Marc MATTEI – Alain MAZZONI - François MONTI - Anne Marie NATALI - Angèle NERI - José OLIVA – Pierre Antoine PASQUALINI - Marjorie PINDUCCI – Frédéric RAO - Jeanne Baptiste SAVELLI

**Pouvoirs (4) :** Joseph GALLETTI donne pouvoir à Vincent BRUSCHINI - Maria GAROBY donne pouvoir à Maryline MASSONI - Christophe GRAZIANI donne pouvoir à Bernard GRAZIANI - Gabriel PASQUALI donne pouvoir à Pierre Antoine PASQUALINI

**Absents (13) :** Christiane ALBERTINI - Paule ALBERTINI - Chantal AMBROSI - Dominique BENIGNI – Christelle CRUCIANI – Patrick EIDEL-GUIDICELLI – Isabelle GIUDICELLI – Charles MARCELLI - Jean François MATTEI – Pierre NATALI - Charlotte TERRIGHI - Jean Pierre VALDRIGHI – Charlotte VITTORI

## Objet : Instauration du versement mobilité sur le ressort territorial de Marana Golo

M. Vincent BRUSCHINI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil communautaire les éléments suivants :

**Le versement mobilité est une taxe locale facultative**, destinée à financer les services de mobilité, pouvant être instaurée uniquement par une collectivité disposant de la compétence AOM.

Il est prélevé sur la masse salariale des employeurs privés et publics d'au moins 11 salariés (selon Article L130-1 du code de la sécurité sociale) situés dans le ressort territorial de l'AOM.

Il constitue la **principale ressource fiscale des collectivités organisatrices de la mobilité** pour développer, moderniser et exploiter leurs réseaux et services de transport.

Le produit du versement mobilité peut être mobilisé pour financer tout ou partie des dépenses d'investissement ou de fonctionnement liées à l'organisation de la mobilité, notamment :

- Exploitation des services de transport collectif (bus, navettes...)
- Déploiement de services de mobilité douce (vélos en libre-service, aménagements cyclables...)
- Mobilité partagée (autopartage, covoiturage)
- Investissements dans les infrastructures (pôles d'échange, systèmes billettiques)
- Actions de mobilité solidaire ou accompagnement à la mobilité pour les publics en insertion
- Expérimentations innovantes (mobilité à la demande, services numériques...)

- Conseil en mobilité (à destination des employeurs ou du grand public)

L'instauration du versement mobilité est conditionnée à l'organisation par l'AOM d'un service régulier de transport public de personnes (ligne de bus par exemple) et à l'exception des services de transport scolaire.

Le taux plafond du versement mobilité (VM) est fixé par la loi et dépend de la population de l'AOM.

**La communauté de communes Marana Golo, comptant près de 25000 habitants et 10 communes touristiques, peut définir un taux de versement mobilité à un taux maximal de 0,8 % de la masse salariale assujettie.**

Le Versement Mobilité est collecté par les organismes sociaux (URSSAF et MSA) auprès des employeurs selon les mêmes modalités que les cotisations sociales. Les MSA conservent 1% de frais de collecte sur les sommes collectées auprès des employeurs, et les URSSAF conservent 0,50 % de frais de gestion et 0,50 % de frais de non-recouvrement.

Les employeurs assujettis doivent payer le VM calculé comme suit : salaires bruts x taux du VM.

En résumé, l'instauration du versement mobilité permet à l'AOM de :

- Disposer d'un levier fiscal structurant pour développer une politique de mobilité ambitieuse
- Répondre aux besoins croissants de mobilité des habitants et des entreprises
- Améliorer l'attractivité du territoire tout en réduisant l'empreinte carbone
- Garantir un mode de financement pérenne et équitable, proportionnel à la présence d'emplois sur le territoire

Monsieur le président expose ensuite aux membres du conseil les services de mobilité en projet, qui pourrait être financés par le versement mobilité et les coûts estimatifs associés :

Projets mobilité	Coût de fonctionnement ou d'investissement annuel estimé
Création d'un réseau de transport en commun régulier sur le territoire de Marana Golo, conformément à l'action 1.2 du PDMS	315 k€
Maintien de l'extension de la ligne A de la CAB : Palais de justice <> Casatorra	65 k€
Développement d'une offre de transport depuis les villages du territoire, en rabattement vers les gares et nœuds d'intermodalité du territoire, selon l'axe 2 du PDMS	40 k€
Création d'un réseau de 94 km de voies cyclables, continu et sécurisé, conformément au schéma directeur cyclable intercommunal	733 k€ (hors études préalables)
Pérenniser la formation Savoir Rouler à Vélo (élèves de CM2)	20 k€
Proposer un service de location de vélo longue durée à l'attention des habitants et actifs du territoire	85 k€
Déployer une offre de stationnement vélo	30 k€ (sur 5 ans)
Communiquer sur l'offre de mobilité du territoire et organiser des événements pour encourager au report modal	3 k€

Développer le covoiturage à l'échelle du bassin d'emploi	Pas encore estimé
<b>Budget estimatif annuel total</b>	<b>1 293 k€</b>

Monsieur le Président précise aux membres du Conseil communautaire que **le comité des partenaires, consulté le 2 juin 2025**, a émis un avis favorable à l'instauration du versement mobilité par la communauté de communes Marana Golo, au taux plafond de 0,80%, au regard des projets portés par l'intercommunalité en faveur du développement de services de mobilité durable.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement les articles L2333-64 à 75 et et D. 2333-84 à R. 2333-104-1,

**Vu** la loi N°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,

**Vu** l'article L.1231-1 du code des transports,

**Vu** la délibération N°2021/13 du conseil communautaire de Marana-Golo du 31 mars 2021 portant transfert de l'autorité d'organisation de la mobilité au profit de la communauté de communes et l'arrêté préfectoral N°2B-2021-07-15-00003, portant modification des statuts de la communauté de communes Marana Golo, pour y ajouter la compétence d'organisation de la mobilité (AOM),

**Vu** la délibération 2023/95 du conseil communautaire de Marana-Golo du 14 décembre 2023 instaurant la mise en place d'un comité des partenaires pour le territoire Marana Golo et définissant sa composition,

**Vu** la délibération 2024/85 du conseil communautaire de Marana-Golo du 25 juin 2024 portant approbation du Plan De Mobilité Simplifié (PDMS) de Marana Golo,

**Vu** la délibération 2024/86 du conseil communautaire de Marana-Golo du 25 juin 2024 portant approbation du schéma directeur cyclable de Marana Golo,

**Considérant** que la communauté de communes Marana Golo propose un service de transport régulier à l'attention des étudiants du campus CCI formation (cf. délibération du conseil communautaire N°2023-65, du 24/07/2023) ;

**Considérant** que la communauté de communes Marana Golo prévoit d'organiser, à partir de l'été 2025, un service de transport régulier de passagers à destination des habitants de Monte et Olmo pour desservir la gare de Casamozza et la zone d'activité commerciale de Borgo ;

**Considérant** l'avis favorable du comité des partenaires du 02 juin 2025,

**Considérant** l'avis du bureau communautaire réuni le 10/06/2025 ;

Le Conseil Communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

- DECIDE d'instaurer le versement mobilité à un taux de 0,80 %, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, sur le ressort territorial de la communauté de communes Marana Golo.
- AUTORISE le Président à informer l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) et la Mutualité sociale agricole (MSA) dans les délais réglementaires et à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- AUTORISE la mise en place du reversement du versement mobilité auprès du service de gestion comptable de Borgo sur le RIB de la communauté de communes Marana Golo ;
- AUTORISE le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

**Le Président**

**Jean DOMINICI**

Acte rendu exécutoire,  
Après dépôt en Préfecture

**LE :**

Et publication ou notification

**DU :**